

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 232

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Immigration et asile	+30 000 000	0	+30 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	0	0	0
TOTAUX	+30 000 000	0	+30 000 000	0
SOLDE	+30 000 000		+30 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ouvrir 30 000 000 euros sur la mission « Immigration, asile et intégration » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, au profit du programme 303 « Immigration et asile ».

Cet ajustement vise à couvrir une réévaluation de la prévision d'exécution du programme, dans un contexte de forte croissance de la demande d'asile et d'urgence humanitaire.